

**Université du Québec à Montréal  
Département de science politique  
Session Hiver 2019**

**POL 1000-10  
PROBLÈMES POLITIQUES CONTEMPORAINS  
Lundi 9h30 à 12h30  
A-M050**

**Professeur : Xavier Lafrance  
Bureau A-3475  
Téléphone : 987-3000, poste 6917  
Heures de bureau : Lundi 13h30-15h  
Ou sur rendez-vous  
Courriel : lafrance.xavier@uqam.ca**

**Description du cours**

Initiation à l'analyse des grands problèmes politiques actuels à travers l'étude de leurs principaux fondements et de leur dimension conflictuelle. Ouverture à une compréhension élargie de la réalité et de l'action politique contemporaine. Une attention particulière sera accordée à la question des rapports hommes-femmes suite à l'apport du féminisme. Ce cours se donne en principe par deux professeurs qui travaillent en équipe et font intervenir, le cas échéant, des conférenciers.

**Méthode pédagogique**

Les séances du cours se composent d'exposés de collègues du département de science politique, de chercheurs-es. Elles et ils présentent les principes qui guident leur recherche, des résultats et des réflexions critiques sur leur travail ou la discipline de la science politique. C'est l'occasion de constater la diversité des recherches et des approches. Après chaque exposé, la conférencière ou le conférencier présente une question qui servira pour les examens de mi et de fin de session.

**Évaluations**

- a) Deux fiches de lecture – pondération : 2 x 15% = 30 %**

Au cours de la session, vous devrez choisir deux textes (un pour la première moitié de la session, un autre pour la deuxième moitié) parmi les lectures obligatoires hebdomadaires recommandées par la conférencière ou le conférencier. Chaque fiche devra être remise lors du cours suivant la semaine choisie.

Politique de retard pour les fiches de lecture : 5% pour la première journée, 10% pour la seconde journée, 15% pour la troisième et ainsi de suite. Le cachet du département fait foi de la date de remise du travail.

Tous les textes se trouvent sur la page Moodle du cours.

**Chaque fiche doit avoir une longueur d'une à deux pages et l'étudiant-e devra dans chaque cas :**

- **Fournir la référence exacte** du texte ;
- **Identifier la problématique, l'hypothèse ou la proposition de recherche** sans citer l'auteur-e. Il s'agit de présenter la problématique, l'hypothèse ou la proposition de recherche dans vos propres mots ;
- **Identifier deux concepts clefs** et en donner la définition de l'auteur. En général, les concepts se trouvent dans l'hypothèse ou la proposition de recherche. Dans certains textes, les concepts se trouvent dans le cadre théorique.
- **Présenter deux arguments** avec lesquels l'hypothèse ou la proposition de recherche est démontrée, défendue. À nouveau, les citations sont interdites. Exprimez-le dans vos propres mots tout en identifiant (par une référence) la partie du texte où ces arguments se trouvent ;
- **Construire une critique du texte.** Il ne s'agit pas d'émettre une opinion personnelle fondée sur des commentaires de type : « ce texte est bon, bien écrit, le texte est bien argumenté » ; « j'ai aimé le lire ». La critique porte sur la forme, c'est-à-dire sur les liens entre la problématique et la proposition de recherche ou l'hypothèse ; sur la clarté des définitions des concepts et leur utilisation ; sur la structure du texte, la cohérence de l'argumentation, de la méthode mobilisée ; sur les sources (leur crédibilité ainsi que leur présentation et identification), etc. La critique doit aussi porter sur le fond, c'est-à-dire sur la pertinence de la thèse (possiblement avec référence à une autre source avec une thèse similaire ou opposée); sur la validité et la pertinence des arguments. Ces arguments sont-ils assez développés, suffisants, acceptables (critères d'une croyance rationnellement justifiée) pour défendre la position du texte ? Par exemple, le texte adopte-t-il un point de vue critique sur sa propre position ?

**b) Examen de mi-session et de fin de session – pondération : le meilleur résultat des deux examens sera pondéré sur 45% et l'autre sur 25%**

Il s'agit d'examens en classe sans notes de 3 heures chacun. L'étudiant-e doit répondre à deux questions parmi une liste de 4 questions sélectionnées par le professeur à partir de celles proposées par les conférencières et les conférenciers lors de leur intervention ou libellées par les professeur-e-s.

**Examen de mi-session : 18 février**

## Examen de fin de session : 15 avril

### Calendrier des séances

Séance 1 – 7 janvier : Présentation du plan de cours

Séance 2 – 14 janvier : Xavier Lafrance – L'étude du pouvoir en science politique

Texte :

Charby, A. et L. Charby (2003). « Le concept de pouvoir », dans A. Charby et L. Charby, *Le pouvoir dans tous ses états*. Paris : Éditions Imago, pp. 13-23.

Séance 3 – 21 janvier : David Mandel – Comprendre la révolution russe

Texte :

Seppo, D. (2007). « La Révolution d'octobre – 90 ans après », *Inprecor*, nov.-déc. 2007, pp. 63-65.

Séance 4 – 28 janvier : Nicolas Houde – Vers une nouvelle relation? De la marginalisation à l'autodétermination: 400 ans de relations entre le Canada et les Autochtones

Texte :

Green, J. (2004). « Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme: pour une lecture autochtone du palimpseste canadien », *Politique et Sociétés*, 23(1), pp.9-32.

Séance 5 – 4 février : Dan O'Meara – L'Afrique du Sud, la révolution manquée

Texte :

[À confirmer](#)

Séance 6 – 11 février : Marc Chevrier – Les formes politiques : Empire, nation, cité

Texte :

Manent, P. (2001). « La question des formes politiques », dans *Cours familer de philosophie politique*. Paris : Fayard.

Séance 7 – 18 février : Examen de mi-session en classe

Semaine de lecture – 25 février

Séance 8 – 4 mars : Valérie Lapointe – Citoyenneté sexuelle: quels défis posés par le mouvement LGBTQ+ au Canada et aux États-Unis

Texte :

Smith, M. (1998). « Nationalisme et politiques des mouvements sociaux : les droits des gais et lesbiennes et l'incidence de la charte canadienne au Québec », *Politique et Sociétés*, 17 (3), pp. 113-140.

Séance 9 – 11 mars : Julie Dufort – "C'est juste une blague": réflexions sur les frontières entre le politique et l'humour

Texte :

Choquette, E. (2015). « L'humour : entre actes politiques et intérêts communs », dans Dufort, Julie et Lawrence Olivier (dir.), *Humour et politique: De la connivence à la désillusion*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Séance 10 – 18 mars : Quentin Janel – La communication politique : entre innovations technologiques et permanences historiques

Texte :

Janel, Q. (2018). « Les campagnes électorales américaines au XIXe siècle : admiration et identification au cœur de la construction des stratégies de personnalisation », dans A-M. Gingras (dir.), *Histoires de communication politique*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.

Séance 11 – 25 mars : Maude Benoit, « Que nous révèle la légalisation du cannabis sur le système politique canadien ? »

Texte :

[À confirmer](#)

Séance 12 – 1 avril : Vincent Romani – Les enjeux politiques du savoir politique

Texte :

[À confirmer](#)

Séance 13 – 8 avril : Julian Durazzo-Herrman – La démocratisation subnationale en perspective comparée: les cas de Bahia (Brésil) et Oaxaca (Mexique)

Texte :

Durazo-Herrmann, H. (2016). « La démocratisation subnationale en perspective comparée: les cas de Bahia (Brésil) et Oaxaca (Mexique) », *Revue Canadienne des Études latino-américaines et caraïbes*, 41 (3), pp. 307-327

Séance 14 – 15 avril : Examen de fin de session en classe

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## Politique n° 16 contre le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique n° 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_16.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

[harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514 987-0348

[calacs@uqam.ca](mailto:calacs@uqam.ca)

[trevepourelles.org](http://trevepourelles.org)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514 987-3185

Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :

**514 987-3131**

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

### *Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.



